

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

SECRETARIAT GENERAL

Structure Interne de Gestion Administrative
des Marchés Publics

B.P. 10 068 YAOUNDE
E-mail : conseilregional.centre@yahoo.com



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTRE REGION

CENTRE REGIONAL COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

Internal Administrative Management Structure
Public Procurement

P. O. BOX : 10 068 YAOUNDE
E-mail : conseilregional.centre@yahoo.com

DECISION N° 00087 /D/CRCE/CIPM/2026 DU 19 JUN 2026 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°00087/AONO/CRCE/CIPM/2026 DU 20 AVRIL 2026 RELATIF A LA SURVEILLANCE ET AU CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINES ROUTES REGIONALES EN TERRE DE LA REGION DU CENTRE EN DEUX (02) LOTS.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la loi n°2024/020 du 23 décembre 2024 portant fiscalité locale ;
- Vu la loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des Finances publiques ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
- Vu l'arrêté n°00000110/A/MINDDEVEL du 24 décembre 2025 constatant l'élection du Président et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Centre à l'issue de la session de plein droit du Conseil Régional du Centre tenue le 16 décembre 2025 ;
- Vu la Lettre-Circulaire n° 00001/PR/MINFI/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Lettre-Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Vu la lettre-circulaire n°0001879/LC/MINFI du 31 décembre 2025 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisée, pour l'Exercice 2026 ;
- Vu l'Avis d'Appel d'offres National Ouvert en Procédure d'urgence N°00087/AONO/CRCE/CIPM/2026 DU 20 avril 2026 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}. Les marchés objet de l'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°00087/AONO/CRCE/CIPM/2026 DU 20 avril 2026, relatif à la surveillance et au contrôle des travaux de réhabilitation de certaines routes régionales en terre de la Région du Centre en deux (02) lots ainsi qu'il suit :

- Lot 1 : surveillance et au contrôle des travaux de réhabilitation de la route régionale R0101 en terre avec traitement aux produits stabilisants, NKOLNKOUMOU – ONGOT – NKOMEKOUJ – MEFOMO – NKOLMEWOUT – NLONG – MATOMB (43 km), est attribué au Groupement INGENIERIE CONSEIL SARL /INGENIERIE CONSEIL, pour un montant de deux cent quatre-vingt-dix millions (290 000 000) francs CFA toutes taxes comprises. Le délai d'exécution est suivant les travaux.
- Lot 2 (surveillance et au contrôle des travaux de réhabilitation de la route régionale en terre, EVODOULA – NKOLPOBLO – VOA II – AKOK – LOBO (28 km) avec traitement aux produits stabilisants), est déclaré infructueux.

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP ;
- ✓ Président CIPM/CRCE ;
- ✓ SIGAMP/CRCE ;
- ✓ Archive/Chrono.



Le Président du Conseil Régional du Centre,

Albert Tsimi Erouna